

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÉS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

**20240925 – 29/URBA08. ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMMUNALE POUR
L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU**

La Ville de Châteaurenard a signé en date du 25 septembre 2023, la convention d'OPAH-RU concernant son centre ancien avec l'ensemble des partenaires (Etat, ANAH, Département des Bouches du Rhône et la Région Sud) pour la période 2023-2028.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, le conseil municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'ANAH, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de travaux de sortie de grande dégradation d'un logement propriétaire occupant.

Conformément aux articles 5.4.2 « Modalités de versements des aides de la Région » et 5.5.2 « Modalités de versements des aides du Conseil Départemental » de la convention d'OPAH-RU, la Ville effectuera l'avance des aides régionales et départementales auprès des propriétaires concernés.

M. SENNOUNE Sofiane (PO)

11 rue de l'Égalité

Projet	Montant Travaux TTC	ANAH	Région SUD	Département 13	Commune de Châteaurenard
Sortie de grande dégradation	68 447.14 €	54 594 €	6 500 €	2 353.14 €	5 000€

Pour cette séance, une subvention d'un montant de 5 000 € sera versée par la Ville et une avance de 8 853.14 € sera versée par la Ville au titre des aides Départementales et Régionales à M. SENNOUNE Sofiane, et ce pour un montant total de travaux 68 447.14 € TTC. Il s'agit de travaux de sortie de grande dégradation pour un logement propriétaire occupant.

Le versement de la subvention est conditionné, entre autre, par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la visite de contrôle de fin de travaux par SOLIHA.

Il est précisé que les montants versés par la Commune ont été validés préalablement par la commission communale d'urbanisme qui s'est réunie le 11 septembre 2024 et a examiné ce dossier selon les propositions émises par le prestataire.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 11 septembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 13 853.14 € dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU telle que détaillée dans le tableau ci-dessus

AUTORISE le versement de ladite subvention au pétitionnaire sous réserve du respect des conditions d'attribution fixées par délibérations

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

